

SÉANCE DU 12 FEVRIER 2016

Ordre du jour : **URBANISME**
 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
 LANCEMENT CONSULTATION EAU POTABLE ET
 ASSAINISSEMENT
 MJC DU VUACHE : PARTICIPATION 2016
 REGULARISATION PARCELLE DE TERRAIN
 QUESTIONS DIVERSES

Par suite d'une convocation en date du 4 février 2016, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis en mairie le jeudi 14 janvier 2016 à 20 heures 00 sous la présidence de Monsieur Bernard CHASSOT, Maire.

Étaient présents : Bernard CHASSOT, Jean-Claude JACQUET, Cédric ROMAND, Jean-Claude TIMMERMAN, Karine VEYRAT, Jacques VUICHARD, Anne-Marie BAUDET, Jacques MENU, Thierry MERLE, Laëtitia SEBERT, André MORARD, Véronique LEGENDRE, Philippe NAVET, Patrice GAILLARD

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absente excusée : Lydie GALL (a donné pouvoir à Bernard CHASSOT)

Le Maire ayant ouvert la séance à 20h00 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.
A été nommée secrétaire de séance : Véronique LEGENDRE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance de conseil municipal du vendredi 14 janvier 2016.

URBANISME

Monsieur le Maire présente les dossiers d'urbanisme déposés et rappelle à l'assemblée que, pour respecter la réglementation, les avis donnés aux dossiers ne seront plus affichés.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- Deux habitations concernées par la réhabilitation des assainissements non collectifs apparaissent encore dans la zone d'assainissement collectif. Il convient de les laisser zonées en Assainissement Collectif.
Monsieur le Maire délivrera une dérogation aux propriétaires pour qu'ils demeurent en ANC (assainissement non collectif) malgré le zonage dans la limite des logements existants (cf règlement) ; de cette façon, en cas d'évolution de ces parcelles, il sera possible de demander un raccordement au réseau.

- Monsieur le Maire précise que suite à la demande de mise en conformité des installations autonomes faite auprès des 46 ménages, seuls 18 ménages ont accepté la réhabilitation de leur dispositif d'assainissement non collectif (ANC). Le cabinet NICOT qui assiste ces ménages, en est à l'étude des sols.

LANCEMENT CONSULTATION EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision d'approbation du projet de renforcement du réseau de distribution d'eau potable et d'extension du réseau d'assainissement au hameau du Crêt en date du 10 juillet 2015.

Il propose de lancer l'appel d'offre pour ce projet.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer quant au lancement de la consultation des entreprises et au choix de procédure de mise en concurrence.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **décide** de lancer la consultation des entreprises ;
- **décide**, conformément à la réglementation des marchés publics, d'avoir recours à la **procédure adaptée** ; la publication de l'appel d'offres se fera sur Le Dauphiné et sur la plateforme www.mp74.fr.
- **donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la poursuite de l'opération.

Monsieur le Maire rappelle que la date de début des travaux est prévue en mai 2016 ; la commission se réunira donc le 22 mars prochain pour l'ouverture des plis.

MJC DU VUACHE : PARTICIPATION 2016

Monsieur le Maire rappelle les termes de la convention entre les communes partenaires et la MJC du Vuache et précise que 79 Minzérois ont adhéré à la MJC du Vuache en 2015. Il indique que le montant de la participation de la commune de Minzier pour l'année 2016 est de 9.517 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la participation 2016 qui s'élève à 9.517 €. pour la commune de Minzier et demande à Monsieur le Maire de bien vouloir établir le mandat s'y rapportant. Les crédits budgétaires ont été inscrits au budget 2016.

REGULARISATION PARCELLE DE TERRAIN

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de régulariser la cession de la parcelle cadastrée B 1589, lieudit «Minzier» impasse de Roget, d'une contenance totale 45 m² au profit de la commune, Il précise que le propriétaire, SARL HARPADI PROMOTION représentée par M PARSOUD, propose de céder gratuitement la parcelle B 1589 à la commune ; les frais notariés étant à la charge de la commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Valide**, à l'unanimité, la cession gratuite par SARL HARPADI PROMOTION représentée par M PARSOUD de la parcelle cadastrée B 1589, lieudit «Minzier» impasse de Roget, d'une contenance totale 45 m² à la commune de Minzier
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette transaction.

QUESTIONS DIVERSES

Résidence Du Bourg : Entretien chaudière et maintenance :

Monsieur le Maire présente le contrat de maintenance proposé par la société EITF située à EPAGNY pour un montant annuel hors taxe de 1.090 €. Le Conseil Municipal demande des précisions quant aux termes du contrat (rapidité d'intervention, sur quel indice sont fixés les tarifs ?...), une décision sera prise lors d'une prochaine réunion de conseil.

Après lecture du devis de l'entreprise EITF pour l'entretien de la chaudière d'un montant de 250 € hors taxe et le ramonage pour un montant de 100 € hors taxe, le Conseil Municipal adopte ce devis.

Divagation des chiens et chats : La divagation de chiens et chats sur la commune génère des problèmes de déjections sur la voie publique ; ce problème est tel que la commune est contrainte de faire appel à la SPA.

Changement de jardinières : les jardinières le long du mur de l'église doivent être changées. Monsieur le Maire soumet au conseil un mail de la commune d'Andilly proposant la vente de balconnières d'occasion (LgxLxP) (102cm X 30cm X 30cm) pour un montant unitaire de 49 euros. Monsieur André Morard étudiera la proposition ; une décision sera prise lors d'un prochain conseil.

L'auberge du Bar à Thym :

- effraction de la porte du bar semaine 4 : la casse a été limitée ;
- après 10 ans d'utilisation et plusieurs frais de réparation, le lave-vaisselle de l'auberge doit être changé : le coût s'élève à 4.952 euros hors taxe.

Projet au Pont Fornant

- proposition de la délocalisation de l'Ehpad au Pont Fornant : la commune est toujours dans l'attente d'une réponse de Monsieur le Vice-Président du CIAS (Centre Intercommunal d'Actions Sociales)
- plan de sécurisation des accès : l'étude est en cours d'élaboration avec le cabinet Profil Etudes.

CCVU :

- pôle médical : Monsieur Jacques VUICHARD informe l'assemblée que le désamiantage est terminé. La démolition est prévue semaine 8. Il précise que le projet de financement est toujours en étude ; la SEMCODA (Société d'Economie Mixte de Construction du Département de l'Ain) et le CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) ont été sollicités. Lors d'une réunion Monsieur VUICHARD a proposé à la Communauté de Communes du Val des Usses (CCVU) l'intervention d'un bailleur social. Une décision devrait être prise début mars.
- commission budget : excédent en fonctionnement via les fonds frontaliers, ce qui permettra de ne pas augmenter les impôts.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.